
Jour de séance 5

le mardi 30 octobre 2018

13 h

Prière.

M. Wetmore accueille à la Chambre Eugene G. B. McGinley, c.r., ancien député libéral provincial de la cité de Bathurst, de 1972 à 1978, de Grand Lake, de 2003 à 2006, et de Grand Lake-Gagetown, de 2006 à 2010, et ancien président de l'Assemblée législative. L'hon. M^{me} Harris et l'hon. M. Kenny se joignent à M. Wetmore à cet égard.

Le président dépose sur le bureau de la Chambre le rapport de l'audit indépendant des états financiers du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour l'exercice terminé le 31 mars 2018.

M. Coon (Fredericton-Sud) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre l'utilisation de pesticides sur les terres de la Couronne dans le secteur du haut de la rivière Verte. (Pétition 3.)

L'hon. M^{me} Harris, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la Chambre reprenne le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

L'Assemblée reprend le débat sur l'amendement proposé de la motion d'adresse en réponse au discours du trône.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, l'hon. M. Bourque, appuyé par l'hon. M^{me} Harris, propose le sous-amendement suivant :

SOUS-AMENDEMENT

que l'amendement de la motion d'adresse en réponse au discours du trône soit amendé comme suit :

par la suppression de tout le passage après le mot « diligentes » et son remplacement par ce qui suit :

« , toutefois, le gouvernement actuel de Votre Honneur doit en outre entreprendre les actions suivantes :

- travailler de concert avec le syndicat des travailleurs paramédicaux pour qu'il y ait augmentation immédiate du salaire des travailleurs paramédicaux au Nouveau-Brunswick, s'attaquer à la question des ambulances mises hors service, s'engager à offrir des postes à tous les diplômés paramédicaux du Nouveau-Brunswick en dotant les postes vacants de personnel qualifié et en embauchant un plus grand nombre

de travailleurs paramédicaux permanents à temps plein afin de pourvoir à l'avance les postes qui devraient être libérés par attrition ;

- mettre immédiatement en application la décision rendue par l'arbitre McEvoy si la révision judiciaire en cours annule, en faveur de la décision arbitrale, l'ordonnance judiciaire précédemment rendue à l'égard de la dotation en personnel paramédical ;
- confier le mandat en matière d'efficacité énergétique à une nouvelle agence basée sur le modèle néo-écossais ;
- présenter une motion enjoignant à un comité parlementaire multipartite de centrer ses efforts sur l'élimination de la pauvreté, notamment en examinant en détail les restrictions et les mesures de récupération relatives à l'aide sociale en vue d'une amélioration radicale du système, sur une évaluation des avantages à tirer de la mise sur pied d'un projet pilote de revenu minimum garanti et sur l'amélioration des transports en commun dans les régions rurales et les zones urbaines du Nouveau-Brunswick ;
- présenter une motion enjoignant à un comité parlementaire d'élaborer un plan détaillé pour le développement économique durable des régions rurales ;
- s'assurer que, lorsqu'un comité parlementaire étudiera une mesure visant à interdire l'utilisation d'herbicides, il tiendra compte de l'acceptabilité sociale ;
- réaffirmer l'engagement pris à l'endroit des personnes âgées afin qu'elles puissent, si elles le souhaitent, avoir recours à la stratégie D'abord chez soi, accélérer la mise à exécution de cet engagement, tout en reconnaissant le rôle important que joue le personnel de soins à domicile pour soutenir les personnes âgées, et s'atteler au problème de main d'oeuvre comme tel ;
- hausser le salaire du personnel des services de soutien à domicile ;
- améliorer le soutien offert aux adultes ayant un trouble du spectre de l'autisme ;
- mettre en oeuvre la stratégie en matière de soins palliatifs dévoilée en 2018 et envisager d'en élargir la portée ;
- réduire le taux d'impôt applicable à la petite entreprise de 0,5 % par année, jusqu'à son élimination ;

« que Son Honneur fasse déposer par son gouvernement sur le bureau de la Chambre, d'ici au 30 novembre 2018, un plan de mise en oeuvre des initiatives énoncées dans le discours de Son Honneur et dans la présente adresse

« et que Son Honneur exige de son premier ministre qu'il rencontre régulièrement chacun des chefs des partis reconnus à l'Assemblée législative, pendant la session parlementaire ou dans l'intervalle, pour les consulter sur les activités du pouvoir exécutif du gouvernement. ».

La séance, suspendue à 15 h 10, reprend à 15 h 24.

La question est proposée au sujet du sous-amendement.

M. Holder invoque le Règlement ; il remet en question la recevabilité du sous-amendement puisque celui-ci pourrait contredire le discours du trône qu'a présenté le gouvernement, ce qui serait considéré comme une question engageant la confiance à son endroit. Le président de la Chambre statue que le rappel au Règlement n'est pas bien fondé et informe la Chambre qu'il n'appartient pas au président de décider ce qui constitue une question de confiance.

Il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, le président interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 18 h 10.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission de
l'enseignement supérieur des
provinces Maritimes pour 2017-2018

(26 octobre 2018).